Nations Unies S/PV.7198



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7198e séance

Mardi 17 juin 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Zagaynov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Gálvez
	Chine	M. Cai Weiming
	États-Unis d'Amérique	M. Wachtel
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hunter
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

14-43227 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2014/409 et S/2014/408, qui contiennent chacun le texte d'un projet de résolution. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2014/409, présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, la Lituanie, le Luxembourg et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2160 (2014).

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2014/408, présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, la Lituanie, le Luxembourg et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2161 (2014).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.